

Strasbourg / Garde d'enfants binationaux

Des parents privés de leurs enfants

DNA
Lu 9.5.11

Une poignée de parents se sont rassemblés au jardin des Deux-Rives côté français, hier à partir de 15 h, pour dénoncer les pratiques de l'office allemand d'assistance à l'enfance, le Jugendamt, accusé par les manifestants de « rapt d'enfants » franco-allemands.

me. Lorsque nos enfants étaient placés, on devait verser à l'office 700 euros par mois et par enfant au Jugendamt, qui touchait également nos allocations.»

« Un organisme opaque »

Luc, père d'une petite fille, séparé d'avec son ex-femme d'origine allemande vit une histoire similaire. « Le Jugendamt est un organisme opaque, qui n'a rien à voir avec ceux qui peuvent exister en Europe. Les parents sont totalement impuissants contre des procédures purement administratives.»

Il rappelle « que l'Allemagne a été à de maintes reprises condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour ses pratiques dans des affaires familiales, mais elle ne reconnaît pas la supériorité des décisions de la CEDH ».

Hier, le CEED a exigé une nouvelle fois que le gouvernement français défende les droits fondamentaux de ses ressortissants face aux administrations allemandes. Natalie, pour sa part, doit rencontrer Roland Ries le 23 juin à ce sujet.

Cel. L.



Hier, les visages d'enfants privés de leurs parents s'étaient sur une banderole pour dénoncer les pratiques des autorités allemandes dans le cadre des gardes d'enfants. (Photo DNA - Alain Destouches)

ons juste la possibilité de les voir une fois par semaine sous surveillance. Les filles avaient l'obligation de nous parler en allemand.» En juin 2008, le père profite d'une permission de visite sans témoin pour regagner la France avec ses enfants via la passerelle Mimram. Il dépose immédiatement une plainte contre le Jugendamt

volontairement à une enquête sociale auprès des instances françaises qui les réhabilite. « Le Jugendamt était coté. Mais il y a quand même eu un procès final en Allemagne où mon mari a été condamné à 90 jours de prison ou une amende de 4 000 euros ».

Natalie devine « une histoire d'argent derrière ce systé-

■ Le conseil européen des enfants du divorce (CEED) poursuit son combat aux côtés de parents franco-allemands, divorcés ou non, qui ont vu leur vie basculer en perdant leurs droits sur leurs enfants.

Natalie Kühlmorgen se souvient parfaitement du mois de décembre 2007. Cette mère de famille, d'origine allemande, vit alors avec son époux français à Kehl. Leurs deux filles, nées en France, sont scolarisées en Allemagne. « Je suis allée chercher mes filles de 5 et 8 ans à l'école. Lorsque je suis arrivée, elles avaient disparu.»

« Ma fille a juste évoqué notre possible déménagement »

Les deux fillettes ont en fait été placées dans une famille d'accueil « sans prévenir, sans jugement, ni motivation. Mon aînée avait simplement dit à l'école que nous envisagions de déménager à Strasbourg. La matresse l'a signalé.»

Durant six mois, le couple va se battre avec quatre avocats pour tenter de récupérer leurs enfants. Sans aucun résultat. « Nous avi-

Les parents se soumettent